



## BILAN DE COMPÉTENCES

*Le bilan de compétences est demandé par l'agent à son employeur ou proposé par ce dernier. Il a pour objectif de permettre à des agents de faire le point sur leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que sur leurs aptitudes et motivation afin de définir un projet professionnel, et le cas échéant, un projet de formation.*

*Le bilan de compétences est une démarche approfondie et réglementée par le Code du Travail et plusieurs textes de référence.*

## VOS OBJECTIFS

- Identifier et valoriser des compétences professionnelles et personnelles
- Approfondir les intérêts, valeurs et motivation ainsi que les ressources et perspectives de développement professionnel
- Connaître plus précisément les métiers et l'environnement socio-économique
- Elaborer et valider un projet de changement ou d'évolution professionnel réaliste
- Construire un plan d'actions permettant la mise en œuvre du projet.

## MODALITÉS

La mise en oeuvre du bilan professionnel peut comprendre une partie présentielle et une autre à distance en fonction de la situation et des souhaits du bénéficiaire.

Durée : 24 heures maximum sur une période de 3 à 4 mois (rendez-vous hebdomadaires ou bimensuels).

## NOS SOLUTIONS

### BÉNÉFICIAIRES

- ✓ Collectivités affiliées
- ✓ Collectivités non affiliées
- ✓ Fonction publique d'État

### TARIFICATIONS

Les tarifs en vigueur sont disponibles sur le site Internet du centre de gestion : [cdg28.fr](http://cdg28.fr)

Financement du FIPHFP pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés



### CONTACT

Pôle Santé au travail

☎ 02 37 91 55 08

✉ [psychologue@cdg28.fr](mailto:psychologue@cdg28.fr)

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir  
Maison des Communes  
9, rue Jean Perrin  
28600 Luisant

Les professionnels du Centre de gestion d'Eure-et-Loir sont formés à la psychologie du travail et à l'accompagnement des évolutions ou mobilités professionnelles. Les accompagnements sont personnalisés et adaptés aux capacités et aux ressources de l'agent et au contexte des collectivités.

Le bilan de compétences en 3 étapes :

1

**Une phase préliminaire**  
qui confirme l'engagement  
et définit les besoins.

2

**Une phase d'investigation**  
qui analyse les motivations,  
les intérêts, identifie les compétences,  
les aptitudes et les possibilités d'évolutions.

3

**Une phase de conclusions**  
qui récapitule le projet.

Un entretien de suivi à six mois est programmé pour faire le point de la situation et de l'évolution du projet.

*Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est enregistré en qualité de formation auprès de la DIRECCTE. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24280182328 auprès du Préfet de la région Centre-Val de Loire.*